

# Commune de Cudrefin



## Rapport de la commission des Finances

Référence au préavis No 95-2025 :  
Rénovation du port du Chablais

Membres de la commission :

Roland Pfister  
Sylvain Baumann  
Arnaud Heiniger  
Didier Gattlen  
Alexandre Grossu

## Conseil communal du 13 Mars 2025

La commission des finances, représentée par M. Sylvain Baumann, M. Arnaud Heiniger et M. Alexandre Grossu a pris connaissance, le 24 février 2025, du préavis n° 95.2025 présenté par M. Jean-Luc Amiet municipal des ports et M. Richard Emmenegger Syndic.

La rénovation complète des infrastructures du port du Chablais s'impose, afin de garantir la sécurité et le confort des usagers.

Suite à une étude approfondie menée par la Municipalité, la rénovation complète est préférable à une suite de réparations ponctuelles qui ne permettent pas de maintenir les installations dans un état satisfaisant et ça, au prix de dépenses répétitives.

Il est important de noter, que pour financer ces travaux, la Municipalité a opté pour l'instauration d'un droit de boucle, conformément au nouveau règlement communal des ports. Cette mesure permettra d'assurer un financement équitable et pérenne des infrastructures portuaires, sans faire appel à un crédit bancaire.

Ce droit de boucle est de :

- 330.-CHF/m<sup>2</sup> pour les résidents
- 400.-CHF/m<sup>2</sup> pour les non-résidents

Ces montants sont une projection sur la base des offres reçues. Si les budgets sont respectés et que nous n'avons pas de mauvaises surprises, par exemple sur l'analyse des sédiments, les tarifs annoncés seront maintenus.

À la fin du contrat de location de la place, la somme payée pour le droit de boucle sera restituée intégralement, mais sans intérêts.

Les travaux de l'entretien courant de ces infrastructures seront couverts par la taxe annuelle.

Voici quelques détails sur l'infrastructure :

- Le nombre actuel de places reste inchangé
- Dans la digue est il y a deux ouvertures vers le large, afin de permettre une circulation naturelle de l'eau et d'empêcher sa surchauffe et la prolifération accrue des algues
- Entre les rangers de places il y a une distance de 14m., suffisante pour les manœuvres
- Pour chaque 4 places il y a une borne comprenant 4 prises électriques et 1 robinet d'eau ; au-dessus, la place est éclairée
- Pour la prise électrique il y a deux systèmes différents de facturation, au choix
- Il y aura 20 places libres qui couvrent la liste d'attente.

### Planning des travaux

Avant le début des travaux, un nouveau carottage du fond est nécessaire ; celui de 2021 n'est plus valable, avec l'espoir d'obtenir le même résultat favorable que le précédent.

Début des travaux, à condition que le Conseil communal donne son avis favorable au mois de mars

- octobre 2025

Fin des travaux : 2026

Remarque : Durant les travaux, les bateaux seront sortis à sec par leur propriétaire ; pour les bateaux qui restent habituellement à l'eau durant l'hiver, leurs propriétaires recevront une proposition pour la mise à sec.

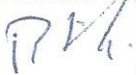
Rapport rédigé par Alexandre Grossu

La Commission des finances propose :

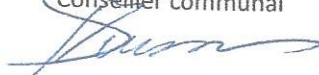
1. L'adoption de ce projet au montant de 2'200'000.-CHF et d'autoriser son exécution par la Municipalité.
2. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

La Commission des finances remercie M. Emmenegger et M. Amiet pour les informations et les explications reçues.

Roland Pfister  
Conseiller communal



Sylvain Baumann  
Conseiller communal



Alexandre Grossu  
Conseiller communal



Arnaud Heiniger  
Conseiller communal



Didier Gattlen  
conseiller communal

